



ACADEMIE ENERGIE
& COHESION

Prise en Compte du Handicap dans le Cadre de la Certification Qualiopi

1. Introduction

La certification Qualiopi vise à garantir la qualité des organismes de formation. Dans ce cadre, il est crucial d'assurer l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Cela implique non seulement des adaptations matérielles et pédagogiques, mais aussi une sensibilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de formation.

2. Cadre Légal

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : Cette loi renforce les droits des personnes handicapées et impose des obligations d'accessibilité dans tous les domaines, y compris l'éducation et la formation.
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 : Elle introduit des mesures supplémentaires pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail et de la formation professionnelle.

3. Objectifs de la Prise en Compte du Handicap

- Accessibilité : Assurer que toutes les formations sont accessibles, tant sur le plan physique (locaux, supports) que pédagogique (méthodes d'enseignement).
- Égalité des Chances : Offrir à chaque apprenant les mêmes opportunités de réussite, indépendamment de ses capacités.
- Sensibilisation : Former les formateurs et le personnel sur les différentes formes de handicap et les adapter aux besoins spécifiques des apprenants.

4. Évaluation des Besoins

- Identification des Besoins : À l'inscription, il est essentiel de prévoir un questionnaire ou un entretien pour identifier les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap.
- Plan d'Accompagnement Personnalisé : Élaborer un plan d'accompagnement qui détaille les adaptations nécessaires pour chaque participant.

5. Adaptations à Mettre en Place

- Accessibilité Physique :
 - S'assurer que les locaux sont accessibles (rampe d'accès, ascenseurs, signalisation adaptée).
 - Prévoir des espaces adaptés pour les personnes en fauteuil roulant.

- Supports de Formation :
- Utiliser des supports de formation variés (vidéos, audios, documents écrits adaptés).
- Prévoir des versions accessibles des documents (police adaptée, contraste de couleurs).
- Méthodes Pédagogiques :
- Adapter les méthodes d'enseignement (formation en présentiel, e-learning, tutorat).
- Proposer des exercices pratiques et des mises en situation adaptées.

6. Sensibilisation et Formation des Équipes

- Formation Continue : Organiser des sessions de sensibilisation pour les formateurs et le personnel sur l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Partenariats : Collaborer avec des associations ou des experts en accessibilité pour garantir une approche adaptée et efficace.

7. Suivi et Évaluation

- Retour d'Expérience : Mettre en place des outils de feedback pour recueillir les impressions des apprenants sur l'accessibilité de la formation.
- Amélioration Continue : Utiliser les retours pour ajuster et améliorer les pratiques d'accueil et d'adaptation des formations.

8. Conclusion

La prise en compte du handicap dans le cadre de la certification Qualiopi est une démarche indispensable pour garantir l'égalité des chances et l'inclusion de tous les apprenants. En mettant en place des actions concrètes et en sensibilisant les équipes, votre organisme de formation devient un acteur engagé dans l'inclusion sociale et professionnelle.